

Les chômeurs, de gros fainéants ?

Hadrien Clouet

▶ **To cite this version:**

Hadrien Clouet. Les chômeurs, de gros fainéants ?. Manuel indocile de sciences sociales, Éditions La Découverte, pp.971 - 980, 2019, 9782348045691. hal-02288969

HAL Id: hal-02288969

https://sciencespo.hal.science/hal-02288969

Submitted on 14 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Les chômeurs, de gros fainéants ? »

Par Hadrien Clouet (sociologue, Centre de sociologie des organisations)

Remerciements à Suzanne Selletre (professeure de sciences économiques et sociales)

« Chômage : 12 % des demandeurs d'emploi ne cherchent pas d'emploi »
Le Figaro, 21 août 2018

À la fin du XIX^e^ siècle, les conflits du travail, la radicalisation ouvrière et le paupérisme incitent les réformateurs sociaux à rechercher une intervention non répressive de l'État. Mais comment justifier cette demande originale ? L'invention d'une nouvelle catégorie de la population constitue une réponse[1]. Les réseaux de réformateurs sociaux plaident alors pour la reconnaissance du *chômage* comme un risque et des *chômeurs* comme ses victimes.

Cette représentation est loin cependant de faire consensus aujourd'hui et la définition des causes du chômage et des droits des chômeurs est un enjeu de lutte dans le débat public. Le chômage est-il un choix individuel ou un risque social ? Comment les chômeurs sont-ils comptabilisés ? Quels sont les enjeux des divers modes de calcul en vigueur ? Quelles contraintes pèsent sur la vie concrète des chômeurs ? En quoi le sort réservé aux chômeurs a des implications directes sur la vie des salariés ?

Le chômage, un fait social (et pas individuel)

L'invention du chômage à la fin du XIX^e^ siècle acte le caractère inédit de la privation involontaire d'emploi, dans la foulée de la Révolution industrielle. Les salariés ne décident plus quand ils travaillent et lorsqu'ils chôment, à l'instar des artisans ou des paysans. Désormais, des patrons les embauchent et les licencient.

1. Christian Topalov, *Naissance du chômeur, 1880-1910,* Albin Michel, Paris, 1994.

Loin de représenter une tare individuelle, le chômage relève dès lors du phénomène social. C'est ce que vont prouver les réformateurs William Beveridge et Max Lazard. Dans le langage de la statistique, William Beveridge cherche à distinguer les causes du chômage. Il montre la variation du volume de chômeurs en fonction de la conjoncture, des saisons, des cycles de production… De cette façon, il souligne à quel point le chômage est un « problème d'industrie » et non de personnes, comme l'indique le titre de son ouvrage[2]. Le sociologue Max Lazard privilégie quant à lui une piste parallèle. À partir des statistiques disponibles, il calcule les coefficients de risque de chaque groupe social. Selon le métier, les qualifications ou le sexe, les probabilités d'être privé d'emploi varient grandement. Ainsi, les caractéristiques sociales des individus, auxquelles ils ne peuvent rien, déterminent en partie leur exposition au chômage[3]. Pour ces deux théoriciens du chômage, *la volonté de travailler n'est pas une variable explicative*.

Dans leur sillage, un triple raisonnement par l'absurde permet de briser le lien supputé entre volonté de travail et chômage, à l'aide de données décennales, annuelles et générationnelles. Entre avril 2008 et avril 2019, le nombre d'individus inscrits à Pôle Emploi a presque doublé, passant de 3,7 à 6,5 millions. La volonté de travail aurait-elle varié à ce point en l'espace de dix ans ? En outre, d'année en année, la courbe des demandeurs d'emploi arbore le même profil : un point culminant en novembre, puis une diminution jusqu'à l'été avant de remonter. La volonté de travail dépendrait-elle des saisons ? Enfin, supposer une perte d'ardeur au travail implique d'élucider un mystère : comment les jeunes travailleurs des Trente Glorieuses, au summum du plein-emploi masculin, ont-ils pu devenir des chômeurs âgés de longue durée ? Ont-ils perdu le goût du travail depuis lors ? Le chômage présente des *régularités collectives* qui interdisent de l'expliquer par les comportements individuels.

Comment donc concevoir le chômage en laissant de côté les goûts individuels ? L'œuvre de Robert Salais avance à cet égard le concept de « file d'attente du

2. William Beveridge, *Unemployment : A Problem of Industry*, Longmans, Green and Co., London, 1909.
3. Max Lazard, *Le Chômage et la profession. Contribution à l'étude statistique du chômage et de son coefficient professionnel*, Felix Alcan, Paris, 1909.

chômage[4] ». Il souligne que le chômage est un fait social : un nombre d'offres d'emploi donné est mis sur le marché, face à des individus qui attendent d'être sélectionnés. Certains sont proches de l'arrivée (ils ont de fortes chances de recrutement), tandis que d'autres en demeurent éloignés (avec de faibles espérances d'intéresser les employeurs). Les chômeurs les plus récents sont positionnés au niveau de l'arrivée, car ils ont beaucoup de contacts et des références à faire valoir, tandis que les chômeurs les plus anciens reculent dans la file d'attente. Cette modélisation considère le chômage comme un produit arithmétique : le stock de chômeurs est réduit proportionnellement aux nouvelles offres mises en circulation, à partir de l'arrivée de la file d'attente. Sur les périodes étudiées par Robert Salais, l'écart entre offre et demande restitue parfaitement les évolutions du chômage.

Une seconde approche, portée par la sociologie pragmatique et l'économie des conventions, est venue compléter cette explication. Elle met à jour un second type de chômage, le « chômage d'exclusion ». Selon la manière dont les recruteurs diffusent des offres, évaluent les candidats et organisent les entretiens, certaines populations se retrouvent rejetées de l'emploi. Le chômage est alors expliqué à partir des attentes mêmes des recruteurs, inadaptées à certaines personnes désireuses de travailler. La lecture d'un CV, d'une lettre de motivation ou l'analyse graphologique ne valorisent pas les mêmes personnes. Le chômage résulte alors de « crispations du jugement sur une convention dominante[5] ».

Du travail mécompté ? Une quantification très politique

Le chômage soi-disant baisse en ce début 2019. Ce discours ne tient qu'à condition de se satisfaire d'une mesure particulière et étroite de la privation d'emploi.

Les « chiffres du chômage » sont devenus un indice crucial pour juger les politiques d'emploi. Mais quantifier le chômage, c'est-à-dire transformer le phénomène en chiffres, ne va pas de soi. Cela nécessite d'abord un accord sur l'objet mesuré, avant

4. Robert Salais, « Le chômage : un phénomène de file d'attente », *Économie et statistique*, 1980, vol. 123, n° 1, p. 67-78.
5. François Eymard-Duvernay, *Épreuves d'évaluation et chômage*, Octarès, Toulouse, 2012, p. 53.

de procéder à tout calcul. Or, le rapport des individus à l'emploi représente un critère essentiel des conventions statistiques du chômage : demande-moi *comment* tu veux travailler, je te dirai si tu entres dans le calcul…

Aujourd'hui, en France, la publication des chiffres du chômage repose sur deux conventions métrologiques. Une convention statistique mise en œuvre par l'INSEE applique les orientations du Bureau international du travail (BIT), à partir d'un recensement de population. Elle quantifie le nombre de « chômeurs BIT ». L'autre convention est administrative, publiée par Pôle Emploi à partir de l'enregistrement des flux d'inscription. Les « chômeurs Pôle Emploi » correspondent au nombre de « demandeurs d'emploi en fin de mois », subdivisé en catégories A, B, C, D ou E, à la publicité inégale. Ces deux sources ne concordent pas forcément, car les attentes exprimées vis-à-vis des individus pour les décompter divergent, notamment en matière de travail.

Au niveau du BIT, toute activité professionnelle d'au moins une heure dans la semaine de référence exclut de la catégorie de chômeur. Il s'agit d'une approche économique, fondée sur un statut strictement marchand. Chez Pôle Emploi, au contraire, l'exercice d'un emploi de durée réduite conduit à un changement de catégorie de référence (en catégorie B ou C, selon l'ampleur horaire du travail dans le mois). Il s'agit d'une approche bureaucratique, fondée sur un statut administratif. Ces différences de définition du chômage modifient considérablement le nombre de chômeurs comptabilisés. Prenons l'exemple des données pour le premier trimestre 2019 en France métropolitaine : pour l'INSEE il y avait alors 2 400 000 BIT ; pour Pôle Emploi le chômage concernait 6 650 000 individus toutes catégories confondues : soit 3 750 000 en catégorie A (recherche obligatoire, aucun travail), 2 200 000 en catégorie B + C (recherche obligatoire, exerce une activité réduite), 690 000 en catégorie D + E (pas de recherche obligatoire, indisponibles).

La question de savoir si les individus travaillent n'est donc pas seulement une injonction morale, mais aussi un critère de quantification. À Pôle Emploi, les « demandeurs d'emploi » décompté peuvent travailler ce qui est impensable pour le BIT. La montée en puissance du BIT au cours du XX^{e} siècle a toutefois imposé sa mesure

comme norme statistique nationale et comme étalon des comparaisons entre pays[6]. Le travail, même précaire, partiel ou irrégulier (souvent féminin), constitue dès lors le *contraire* de la catégorie statistique internationale de chômage, alors qu'il appartient pleinement à la catégorie administrative nationale de demandeur d'emploi[7]. Dans un pays comme l'Allemagne, les données administratives sont encore plus resserrées, car tout demandeur d'emploi inscrit qui recherche une activité inférieure à quinze heures hebdomadaires ou qui exerce une activité supérieure à quinze heures hebdomadaires perd son statut administratif et disparaît des représentations chiffrées.

La manière dont est décrit le marché de l'emploi cadre aussi les problèmes et implique une représentation des chômeurs. Le discours autour des « emplois non pourvus », récurrent dans le débat public, cible en réalité les chômeurs sans les nommer. Si de vastes gisements d'emplois sont disponibles, pourquoi autant de chômage, sinon à cause de l'indolence des concernés ? Mais rien n'accrédite de telles suppositions. Chaque année, Pôle Emploi accueille 3,2 millions d'offres d'emploi. Parmi elles, 150 000 sont abandonnées faute d'un nombre suffisant de postulants… et seules 19 500 ne reçoivent aucune candidature, soit 0,6 % ! Certains acteurs gouvernementaux ou patronaux tentent d'accréditer l'idée d'une indisponibilité massive de main-d'œuvre en France[8]. Lorsqu'ils interpellent à propos de « 300 000 offres non pourvues » à l'échelle de la France, un tel chiffre semble instinctivement élevé. Cependant, outre sa méthodologie douteuse, il convient de le rapporter aux 28 millions d'embauches réalisées chaque année[9]. Une fois l'opération effectuée, nous réalisons que… 99 % des embauches souhaitées ont bel et bien lieu !

Notons enfin que 300 000 offres non pourvues ne signifieraient pas 300 000 chômeurs de moins, car une partie conséquente de ces emplois sont provisoires, à durée déterminée ou à faible amplitude horaire. Les salariés doivent généralement en combiner plusieurs, simultanément ou successivement, afin de vivre dignement.

6. Bénédicte Reynaud, « L'invention du chômage », *Regards croisés sur l'économie*, 2013/1 (n° 13), p. 11-20.
7. Margaret Maruani, *Les Mécomptes du chômage*, Bayard, Paris, 2002.
8. Ce qui ne veut pas dire pour autant que les qualifications des personnes sont toujours adaptées aux postes ; mais elles ont bien *la volonté* de l'occuper.
9. Dont 60 % de moins d'un mois.

Plusieurs « offres non pourvues » sont parfois nécessaires *par chômeur* pour retourner durablement en emploi.

Du labeur invisible ?

Interroger la volonté de travail des chômeurs suppose néanmoins… que les chômeurs ne travaillent pas ! Or, s'ils n'ont pas d'emploi, l'expérience du chômage s'accompagne pourtant d'*exigences multiples* : les attentes institutionnelles et leurs interprétations, les croyances collectives, les négociations avec l'entourage ou les conseillers administratifs[10]. Les chômeurs doivent les combiner en s'adonnant à un véritable travail identitaire, afin de justifier leur rôle social ou de répondre à des obligations extérieures. Toute période de chômage constitue donc une forme de travail, à savoir l'articulation d'attentes parfois contradictoires et douloureuses, différemment vécues selon les dispositions de chacun[11].

Ce travail du chômage est en premier lieu bureaucratique. L'éligibilité à des aides demeure conditionnelle pour les chômeurs, car des institutions de contrôle ont toujours surveillé leurs efforts présumés. Le statut de chômeur est subordonné à l'envoi de documents administratifs, à la présence en convocations ou encore à l'acceptation de certaines offres. De plus, hors des murs de l'agence, les chômeurs se voient intimés d'accomplir une recherche dite « active » d'emploi. Derrière ce terme désormais commun dans toute l'Europe, les injonctions varient largement, y compris d'un conseiller à l'autre.

Le statut administratif de chômeur relève donc d'un travail quotidien de *mise en conformité et de justification*, plus ou moins intense selon les exigences des conseillers, l'accessibilité des agences et la proximité avec les outils numériques. Les chômeurs produisent des récits, rassemblement des pièces et construisent des projets, afin d'établir leur conformité aux attentes institutionnelles. En même temps, la multiplication des interlocuteurs et des plateformes de traitement spécifique accroît la durée de travail nécessaire aux chômeurs pour reconduire leur propre statut. Seule

10. Didier Demazière, *Le Chômage. Comment peut-on être chômeur ?*, Belin, Paris, 2003.
11. Dominique Schnapper, *L'Épreuve du chômage*, Gallimard, Paris, 1981.

exception, les chômeurs jugés totalement autonomes se retrouvent généralement dispensés de ce travail bureaucratique par leurs conseillers.

En outre, depuis les années 1990, les obligations faites aux chômeurs ont été resserrées et durcies dans la plupart des pays du monde. Simultanément, en France, les conditions d'activité de leurs conseillers ont été modifiées, pour les inviter à une appréciation plus rigoriste des situations individuelles et des biographies[12]. Malgré cela, la plupart des conseillers mettent en échec les injonctions au contrôle tatillon. Ils recherchent le plus souvent des arrangements pour éviter aux publics les radiations et les sanctions – ce qui *accroît* encore la charge de travail bureaucratique des chômeurs.

Pour s'extraire du travail administratif et de la recherche routinière, l'engagement associatif peut constituer un *travail-échappatoire*. Avec le souci de se placer au service de la société, les chômeurs investis s'adonnent à un travail de prévention, d'information, de soutien aux plus précaires, d'animation collective ou de loisirs… Autant de tâches socialement utiles prises en charge par des individus privés d'emploi, qui développent un travail dans des cadres collectifs. L'activisme entre chômeurs au sein d'associations de lutte ou d'entraide constitue une modalité d'engagement assez rare, qui permet toutefois aux individus qui le pratiquent de normaliser leur condition, de se projeter de façon positive et de conduire un travail politique de vigilance et d'exigence vis-à-vis du traitement public et de l'accès aux droits de leurs homologues[13].

Généralement indicible, le travail non déclaré représente aussi une forme d'activité envisageable pour de nombreux chômeurs, soucieux de conserver l'ensemble de leurs gains et d'éviter toute erreur administrative de déclaration. Depuis la criminalisation du travail non déclaré dans les années 1990, certaines formes d'activité rémunérée enfreignent à la fois les engagements souscrits vis-à-vis de l'agence pour l'emploi et la législation générale[14]. Pourtant, la baisse tendancielle des indemnités

12. Vincent Dubois, Emmanuel Pierru et Jean-Matthieu Meon, *Le Contrôle des chômeurs*, GSPE-DARES, ministère du Travail, 2006 ; Lynda Lavitry, *Flexibilité des chômeurs, mode d'emploi*, Presses universitaires de France, Paris, 2015.
13. Valérie Cohen et Xavier Dunezat, *Quand des chômeurs se mobilisent…*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2018.
14. Florence Weber, *Le travail au noir : une fraude parfois vitale ?*, Éditions de la Rue d'Ulm, coll. « La rue ? Parlons-en ! », Paris, 2008.

chômage les érige en dernier recours pour obtenir rapidement l'argent nécessaire à la survie – le travail est alors accompli *malgré* l'institution.

En revanche, l'activité domestique représente une forme de travail systématiquement *reconfigurée* par le chômage. Par rapport à ses proches qui occupent un emploi, l'individu en recherche d'emploi est généralement jugé flexible et plus présent à domicile[15]. En conséquence, il absorbe un ensemble de tâches domestiques nouvelles, qui peuvent se substituer de façon conséquente à la recherche d'emploi et renforcer le partage genré et inégalitaire du travail domestique[16]. S'il s'agit en l'occurrence d'une chômeuse, le risque s'élève que la légitimité de l'emploi féminin soit écrasée par les attentes domestiques ou bien sacrifiée au travail masculin.

De l'emploi impensable ? Chômage et destruction des relations sociales

Si les chômeurs s'adonnent à des formes de travail peu reconnues, leur expérience de privation d'emploi pose une série de problèmes redoutables pour espérer retrouver un poste. En effet, plus le chômage dure, plus les difficultés s'accumulent pour être embauché à nouveau, par rapport aux autres concurrents sur le marché de l'emploi. Si le travail est une activité quotidienne de nombreux chômeurs, l'emploi semble s'éloigner au fur et à mesure que s'allonge leur exclusion du marché.

Une des conséquences majeures du chômage est en effet l'affaiblissement des liens sociaux. Révélé dès les années 1930 dans l'étude pionnière sur la commune de Marienthal[17], ce résultat a toujours été confirmé depuis. Le chômage entraîne l'isolement des individus concernés, leur retrait des activités associatives, le déclin de la participation électorale, voire les ruptures conjugales[18]. Il *rétrécit* ainsi le périmètre

15. Didier Demazière, « Le chômage comme épreuve temporelle », *in Les temporalités sociales : repères méthodologiques*, Octarès Éditions, Toulouse, p. 121-132.
16. Chantal Rogerat et Danièle Sénotier, « De l'usage du temps de chômage », *in Femmes et partage du travail*, Syros, Paris, p. 73-86.
17. Paul Lazarsfeld, Marie Jahoda et Hans Zeisel, *Les Chômeurs de Marienthal*, Éditions de Minuit, Paris, 1982.
18. Serge Paugam, « L'épreuve du chômage : une rupture cumulative des liens sociaux ? », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 135, 2006.

des connaissances. Or, la recherche d'emploi repose notamment sur la mobilisation de personnes éloignées (des « liens faibles[19] ») afin de multiplier les opportunités.

La perte de capital social est renchérie par des expériences plus subjectives, comme l'humiliation ou la dévalorisation de soi. Dans les sociétés salariales, l'occupation d'un emploi est en effet une norme : sa perte entraîne un sentiment « d'infériorité sociale[20] » qui s'ajoute aux privations matérielles. Coupés des rythmes collectifs et de leurs repères quotidiens (heures de travail, déjeuners, congés…), de nombreux chômeurs se replient sur eux-mêmes et se *marginalisent*.

Quant aux emplois en circulation sur le marché et proposés aux chômeurs, il s'agit rarement des plus courus. Les employeurs envoient plutôt au service public d'emploi leurs offres jugées compliquées à pourvoir par d'autres canaux. Les emplois les moins valorisés sont ainsi proposés aux individus qui subissent déjà des difficultés considérables et, logiquement, échouent régulièrement à réunir les conditions propices pour les accepter. Certains postes requièrent de déménager avec des frais exorbitants, d'autres imposent de concilier un temps de travail fractionné ou imprévisible avec une vie de famille[21]… Autant de *prérequis inaccessibles* aux ménages monoparentaux ou aux foyers précaires, surreprésentés parmi les cohortes de chômeurs.

Mais le travail de recherche d'emploi lui-même peut jouer *contre* le retour à l'emploi ! En effet, les candidatures incessantes et frénétiques ne constituent pas une stratégie fructueuse. Au contraire, l'autocontrôle et la sélectivité (cibler quelques offres, demeurer distancié et se limiter) apparaissent déterminants pour décrocher un poste[22]. Au lieu de motiver les chômeurs, le resserrement des contrôles sur la recherche d'emploi conduit de nombreux individus à se désinscrire, à quitter le marché de l'emploi et à préférer l'inactivité aux vexations bureaucratiques.

19. Mark Granovetter, *Getting a job. À study of contacts and careers*, Harvard University Press, Cambridge, 1974.
20. Raymond Ledrut, « Les chômeurs : faiblesse sociale et sentiment de faiblesse », *Revue française de sociologie*, vol. 2-3, 1961, p. 152-165.
21. Yolande Benarrosh, *Les Sens du travail. Migration, reconversion, chômage*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Le sens social », Rennes, 2014.
22. Didier Demazière, « Qu'est-ce qu'une recherche « active » d'emploi ? Expériences de chômeurs ayant obtenu un emploi », *Travail et emploi*, 2017, vol. 3, no 151, p. 5-28.

Stigmatiser les uns pour (dé)réguler le travail des autres ?

Le traitement des chômeurs n'engage cependant pas qu'eux. Le soupçon porté sur leur volonté de travailler se répercute indirectement sur l'ensemble des salariés.

Le travail de recherche d'emploi des chômeurs constitue une dynamique essentielle sur le marché de l'emploi : il fournit à certains employeurs l'opportunité de remplacer des personnels similaires aux candidats. C'est ce que décrit le concept marxiste d'armée industrielle de réserve, soulignant la *contribution positive* du chômage à l'accumulation capitaliste[23]. Le niveau général du chômage pèse ainsi globalement sur les salaires d'activité, tirés vers le bas en temps de crise, lorsque les emplois peu payés ou de qualité réduite trouvent facilement preneurs. Lorsque les chômeurs sont enjoints à accepter n'importe quelle offre, la condition générale du salariat se dégrade.

Par ailleurs, les discours de stigmatisation des chômeurs ont aussi des *effets financiers* bien tangibles. Ils conduisent à des hésitations du côté des publics éligibles et à des refus d'inscription chez les individus qui vivent leur statut de chômeur comme honteux. De même, les changements rapides et fréquents des droits et des devoirs des chômeurs déstabilisent les perceptions des usagers, dont les repères sont fragilisés et l'exposition à des erreurs (passibles de sanction) est redoublée[24]. Mettre en doute la volonté de travail des chômeurs permet de légitimer la réduction des dépenses de l'assurance chômage, exonérant les employeurs de toute solidarité et *reportant sur les salariés* le prix de la pénurie d'emplois.

Morale de l'histoire

Le chômage n'est donc en aucune manière une question de comportement individuel : c'est un phénomène social dont la perception est étroitement déterminée par la manière dont les chiffres sont construits et par les discours stigmatisants dont les

23. Karl Marx, *Le Capital*, t. I, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », Paris, 1993.
24 Didier Demazière, « Les droits des chômeurs : des mesures déstabilisatrices », *in L'envers de la « fraude sociale » : le scandale du non-recours aux droits sociaux*, Paris, La Découverte, Cahiers libres, p. 139-156.

personnes sans emploi sont l'objet. La vie concrète des chômeurs, les multiples contraintes qu'ils sont conduits à assumer, sont ainsi invisibilisées. Cette mise en cause des travailleurs privés d'emploi permet de délégitimer l'assurance chômage en tant que protection acquise par le monde du travail. La fragilisation des chômeurs contribue alors à exacerber la concurrence autour des emplois disponibles et à exercer ainsi une pression à la baisse sur les salaires des travailleurs.

Lexique de désenfumage

Chômeur BIT : personne en âge de travailler, de quinze ans ou plus, sans travail, en recherche d'emploi (depuis au moins quatre semaines) et disponible à court terme (dans les deux semaines). Toute activité professionnelle d'au moins une heure dans la semaine de référence exclut de la catégorie de chômeur.

Chômeur Pôle Emploi : personne à la recherche d'un emploi et inscrite à Pôle Emploi. Les chômeurs sont classés selon les différentes catégories de Pôle Emploi : « A » pour les chômeurs n'ayant pas travaillé du tout, « B » et « C » pour des activités partielles… Le chiffre de la seule catégorie A et pour la seule France métropolitaine est le plus utilisé dans le débat public. L'accès à une formation ou l'exercice d'un emploi de durée réduite conduit à un changement de catégorie de référence (en catégorie B ou C, selon l'ampleur horaire du travail dans le mois). Une personne sans activité mais qui n'est pas ou plus inscrite à Pôle Emploi ou qui est radiée sort du chômage comptabilisé. En 2017, 16 % des chômeurs recensés par l'INSEE ne se déclarent pas inscrits à Pôle Emploi.

À lire

Yolande Benarrosh, *Les sens du travail. Migration, reconversion, chômage*, Presses Universitaires de Rennes, Le sens social, 2014.

Christine Daniel et Carole Tuchszirer, *L'État face aux chômeurs*, Flammarion., Paris, 1999.

Didier Demazière, *Le chômage. Comment peut-on être chômeur ?*, Paris, Belin, 2003.

Vincent Dubois, Emmanuel Pierru et Jean-Matthieu Meon, *Le contrôle des chômeurs*, GSPE-Dares, Ministère du travail, 2006 ;

Valérie Cohen et Xavier Dunezat, *Quand des chômeurs se mobilisent…*, Presses Universitaires de Rennes, 2018.

Didier Demazière, « Qu'est-ce qu'une recherche « active » d'emploi ? Expériences de chômeurs ayant obtenu un emploi », *Travail et emploi*, 2017, vol. 3, nº 151, p. 5-28.

Didier Demazière, « Le chômage comme épreuve temporelle », *in Les temporalités sociales : repères méthodologiques*, Toulouse, Octarès éditions, p. 121-132.

François Eymard-Duvernay, *Épreuves d'évaluation et chômage*, Toulouse, Octarès, 2012, p. 53.

Mark Granovetter, *Getting a job. À study of contacts and careers*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1974.

Lynda Lavitry, *Flexibilité des chômeurs, mode d'emploi*, PUF, 2015.

Max Lazard, *Le chômage et la profession. Contribution à l'étude statistique du chômage et de son coefficient professionnel*, Paris, Felix Alcan, 1909.

Paul Lazarsfeld, Marie Jahoda et Hans Zeisel, *Les chômeurs de Marienthal*, Éditions de Minuit, 1982.

Raymond Ledrut, « Les chômeurs : faiblesse sociale et sentiment de faiblesse », *Revue française de sociologie*, 1961, vol. 2-3, p. 152-165.

Margaret Maruani, *Les mécomptes du chômage*, Paris, Bayard, 2002.

Margaret Maruani, *Mais qui a peur du travail des femmes ?*, Syros, La Découverte, Mouvement, 1985.

Karl Marx, *Le Capital. Livre premier*, PUF, Quadrige, 1993.

Odenore, *L'envers de la « fraude sociale ». Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, Paris, La Découverte, Cahiers libres, 2012.

Serge Paugam, « L'épreuve du chômage : une rupture cumulative des liens sociaux ? », *Revue européenne des sciences sociales*, 2006, XLIV, nº 135, en ligne.

Étienne Penissat, *L'État des chiffres. Sociologie du service de statistique et des statisticiens du ministère du Travail et de l'Emploi (1945-2008)*, Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, 2009.

Jean-Marie Pillon, *Pôle emploi. Gérer le chômage de masse*, Presses Universitaires de Rennes, 2017.

Bénédicte Reynaud, « L'invention du chômage », *Regards croisés sur l'économie*, 2013/1 (n° 13), p. 11-20.

Chantal Rogerat et Danièle Sénotier, « De l'usage du temps de chômage », *in Femmes et partage du travail*, Paris, Éditions Syros, p. 73-86.

Robert Salais, « Le chômage : un phénomène de file d'attente », *Économie et statistique*, 1980, vol. 123, n° 1, p. 67-78.

Dominique Schnapper, *L'épreuve du chômage*, Gallimard, 1981.

Christian Topalov, *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994.

Florence Weber**,** *Le travail au noir : une fraude parfois vitale ?*, Rue d'Ulm, coll. « La rue ? Parlons-en ! », 2008